

La loi prévoit qu'au premier janvier 2024, tout habitant doit avoir à proximité de son domicile une installation recueillant les biodéchets: déchets de cuisine, feuilles, branches sèches, marc de café, papier...

Cette matière première permettra de créer du compost.

Les terres agricoles sont un débouché naturel; une partie serait cédée à des particuliers.

Mais créer un compost utile et sans nuisance ne s'improvise pas; tous les territoires trouveront-ils les compétences nécessaires ?